

Annonce

**Ouverture de la huitième (8^{ème}) session
de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire**

La Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les maîtres de conférences classe « B » et les maîtres de recherche classe « B » de l'ouverture de la huitième (8^{ème}) session de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire.

En application des dispositions de l'article 45 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008, modifié et complété, portant statut particulier de l'enseignant chercheur et l'article 57 du décret exécutif n° 08-131 du 03 mai 2008, modifié et complété, portant statut particulier du chercheur permanent, les maîtres de conférences classe " B" et les maîtres de recherche classe « B » justifiant les conditions réglementaires de candidature citées aux dispositions du décret exécutif n° 21-50 du 28 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'obtention de l'habilitation universitaire et l'arrêté n°804 du 14 juillet 2021, modifié et complété, fixant les modalités d'application des dispositions relatives à l'obtention de l'habilitation universitaire, peuvent déposer exclusivement leur candidature via la plateforme « PROGRÈS » en utilisant leur comptes électroniques professionnels par le lien suivant :

<https://progres.mesrs.dz/webgrh>

La période de dépôt des candidatures est fixée :

**Du mercredi 10 décembre 2025
au mercredi 31 décembre 2025**